

Réunion du 7 septembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Nathalie ERNST

N° CP/2015/375 - Aide au sport de masse - 3312
Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, à la licence aux clubs sportifs, aux championnats d'Alsace et aux conventions d'objectifs et de développement sportif

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 474 542,45 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés à la présente délibération, selon la répartition suivante :

- 11 000,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives ;
- 11 328,37 € au titre de l'aide à l'acquisition de matériel sportif ;
- 92 352,88 € au titre de l'aide à la licence aux clubs sportifs ;
- 1 171,20 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace ;
- 358 690,00 € au titre des conventions d'objectifs.

La Commission Permanente autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à signer les conventions de financement à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants :

- le comité départemental d'Etudes et de Sports Sous marins ;
- le comité régional ULM Alsace ;
- le comité départemental de Rugby ;
- le comité départemental du Sport adapté ;
- le comité départemental de Canoé Kayak du Bas-Rhin ;
- la ligue d'Alsace de Tir à l'arc ;
- le comité départemental des Sociétés d'Aviron du Bas-Rhin ;
- le comité du Bas-Rhin de Judo Jujitsu Kendo et Da ;
- le comité départemental d'Athlétisme du Bas-Rhin ;
- le comité départemental de Basket ball du Bas-Rhin ;
- le comité départemental d'Escrime du Bas-Rhin ;

- le comité départemental du Bas-Rhin de Montagne Escalade ;
- le comité de Ski du Bas-Rhin ;
- le comité du Bas-Rhin d'Haltérophilie Musculation ;
- le comité départemental de Natation du Bas-Rhin ;
- le comité départemental du Bas-Rhin de Tennis ;
- le comité départemental de Tennis de table ;
- le comité départemental de Cyclisme du Bas-Rhin ;
- le comité départemental de Gymnastique du Bas-Rhin ;
- le comité de Handball du Bas-Rhin ;
- le comité départemental de Volley ball du Bas-Rhin ;
- le comité départemental de Tir du Bas-Rhin ;
- le comité départemental du Bas-Rhin de Badminton ;
- la ligue d'Alsace de Taekwondo ;
- le comité départemental Handisport du Bas-Rhin ;
- la ligue d'Alsace de Football ;
- le comité départemental du Bas-Rhin de la fédération sportive et culturelle de France, Avant Garde du Rhin ;
- le comité départemental de Football Américain du Bas-Rhin.

Ces conventions sont établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150907-lmc194936-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/09/15